
Rapport d'activité 2023

CDAD DU VAUCLUSE



SOMMAIRE

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :	3
1-1 Convention constitutive :	3
▢ <i>La convention constitutive initiale :</i>	3
▢ <i>Les renouvellements des conventions :</i>	3
1-2 Composition du CDAD :	4
▢ <i>Les membres de droit :</i>	4
▢ <i>Les membres associés :</i>	5
▢ <i>Les personnes qualifiées :</i>	5
1-3 Organes statutaires :	6
▢ <i>Réunions de l'assemblée générale :</i>	6
▢ <i>Réunions du conseil d'administration :</i>	7
2- Moyens attribués au CDAD :	7
2-1 Moyens budgétaires et comptables :	7
▢ <i>Budget :</i>	7
▢ <i>Comptabilité :</i>	10
2-2 Moyens en personnel du CDAD :	11
▢ <i>Personnel mis à disposition :</i>	11
▢ <i>Personnel recruté par le CDAD :</i>	Erreur ! Signet non défini.
▢ <i>Volontaire en service civique :</i>	11
▢ <i>Expérimentation SNU (service nationale universel):</i>	11
3- Actions menées par le CDAD :	12
3-1 Maillage territorial mis en place	14
▢ <i>Actions thématiques :</i>	23
▢ <i>Actions de communication</i>	33
▢ <i>Outils de communication</i>	36
4- Bilan de l'année 2023 :	45
5- Perspectives pour l'année 2024	49
5-1 Moyens prévisionnels :	49
5-2 Actions prévisionnelles :	51
5-3 Observations éventuelles :	52

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

- *La convention constitutive initiale :*

Date de signature de la convention initiale :	10 juillet 2000
Date d'approbation :	11 septembre 2000
Date de publication :	02 septembre 2000
Durée :	6 années
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	/
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun

- *Les renouvellements des conventions :*

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	30 juin 2006
Date d'approbation :	17 juillet 2007
Date de publication :	17 juillet 2007
Durée :	10 années
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	/
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant : visant à intégrer le Conseil Régional de PACA comme membre du CDAD	12 décembre 2008

Date de signature du renouvellement de la convention :	23 janvier 2013
Date d'approbation :	21 novembre 2013
Date de publication :	21 novembre 2013
Durée :	10 années
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	23 janvier 2013
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

Modification en application du décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature du renouvellement de la convention :	06 octobre 2017
Date d'approbation :	06 octobre 2017
Date de publication :	En attente
Durée :	Inchangée <small><référence aux statuts</small>
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	23 janvier 2013

Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
-------------------------------------------	-------

Renouvellement de la durée de la convention par Avenant N°2

Date de signature du renouvellement de la convention :	13 décembre 2022
Date d'approbation :	6 novembre 2022
Date de publication :	17 novembre 2023
Durée :	3 années
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	/
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	/

1-2 Composition du CDAD :

- *Les membres de droit :*

L'Etat, représenté par - Le préfet du département,	Préfecture de Vaucluse
- Le président du TJ du chef-lieu du département,	Président du TJ d'Avignon et du CDAD de Vaucluse
- Et le procureur de la République près ce TJ	Procureur près le TJ d'Avignon et Vice-Président du CDAD de Vaucluse
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Conseil départemental du Vaucluse
L'association départementale des maires	Association des maires de Vaucluse
L'Ordre des avocats de l'un des barreaux du département	Ordre des avocats du Barreau d'Avignon
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	CARPA de l'ordre des avocats du Barreau d'Avignon
La chambre départementale des huissiers de justice	Chambre des huissiers de justice de Vaucluse
La chambre départementale des notaires	Chambre des notaires de Vaucluse
L'association ou les associations	Association de Médiation pénale et d'Aide aux Victimes de Vaucluse (AMAV)

- Les membres associés :

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Représenté par un élu et/ou un chargé du dossier de la Convention Justice Région
L'Ordre des avocats de l'autre barreau du département	Ordre des avocats du Barreau de Carpentras
La ville d'Avignon	Représentée par un élu et/ou un chargé du dossier
La ville de Carpentras	Représentée par un élu et/ou un chargé du dossier
La ville de Pertuis	Représentée par un élu et/ou un chargé du dossier
La ville de Sorgues	Représentée par un élu et/ou un chargé du dossier
La ville de Vaison La Romaine	Représentée par un élu et/ou un chargé du dossier

- Les membres appelés :

Le MDPAAD près la Cour d'Appel de Nîmes	Le Magistrat Délégué à la Politique Associative et à l'Accès au Droit
Le Président de l'autre TJ du département	Le Président du TJ de Carpentras
Le centre pénitentiaire du département	Le Directeur du centre pénitentiaire du Pontet
Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du département	Le Directeur du SPIP du Vaucluse
La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	Le Directeur territorial de la PJJ Alpes-Vaucluse
La Maison des Adolescents	Le Président ou Directeur de la Maison des Adolescents de Vaucluse
L'ADIL de Vaucluse	Le Président ou Directeur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement
Le CIDFF de Vaucluse	Le Président ou Directeur du Conseil départemental d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
Médiation 84	Le Président du collectif d'avocats médiateurs
Résonnances médiation	Le Président ou Directeur de l'association
ESPACE (paca)	Un représentant de l'association au soutien de l'intégration des populations immigrées
Le Défenseur des droits	Un délégué du DDD

- Les personnes qualifiées :

L'agent comptable de la DFIP du département	L'Agent comptable de la DGFIP de Vaucluse
Le Secrétaire général du CDAD	La Secrétaire Générale du CDAD de Vaucluse

1-3 Organes statutaires :

- Réunions de l'assemblée générale :

L'assemblée générale regroupe les membres du CDAD et les partenaires associés aux actions.

En 2023, l'assemblée générale s'est réunie deux fois en présentielle et une fois par délibération à distance - échanges d'écrits transmis par voie électronique.

28/02/2023	Ordre du jour Réunion en présentiel
	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte financier 2022 ;• Approbation du rapport d'activité établi pour 2022 ;• Questions diverses : Délibération concernant les Ressources Humaines du CDAD de Vaucluse. Délibération relative à la gestion budgétaire et comptable du CDAD de Vaucluse. Délibération relative à la réactualisation des délégations de signature.

8/06/2023	Ordre du jour Délibération à distance - échanges d'écrits transmis par voie électronique
	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du budget rectificatif n°1 2023 : Corollaire de la signature d'une convention portant sur le projet de création d'un pôle multi-services d'accès aux droits au sein de la structure d'accompagnement vers la Sortie (SAS) du CP Avignon le Pontet ;• Décision de modification de la convention constitutive par Avenant n° 3 : Intégration de la Présidence du Tribunal Judiciaire de Carpentras en qualité de membre associé du GIP CDAD de Vaucluse avec voix délibérative ;• Accord sur avenant de reconduction, pour 3 ans, du contrat à durée déterminée de Madame Béatrice EL KIHHEL conclu le 1er juillet 2021 et arrivant à échéance le 30 juin 2024, aux mêmes conditions horaires et salariales.

14/12/2023	Ordre du jour Réunion en présentiel
	<ul style="list-style-type: none">• Etat comptable 2023 ;• Présentation du Budget prévisionnel 2024 et des actions 2024 ;• Questions diverses

- Réunions du conseil d'administration :

Sont obligatoirement présents ou représentés les membres de droit, peuvent être présents ou représentés les membres associés.

En 2023, le conseil d'administration s'est réuni une fois :

14/12/2023	Ordre du jour Réunion en présentiel
	<ul style="list-style-type: none"> • Les propositions relatives aux programmes d'actions 2024 • Le budget prévisionnel 2024 en conformité avec le cadre budgétaire imposé au GIP • Les questions RH

2- **Moyens attribués au CDAD :**

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

- Budget :

❖ **Éléments généraux :**

Éléments saillants du budget 2023. Le CDAD de Vaucluse, en tant que structure partenariale, fait l'objet d'un co-financement par les différents membres du groupement. Les subventions constituent l'intégralité des recettes du CDAD de Vaucluse. La mutualisation des moyens s'est progressivement imposée comme un préalable à la politique d'accès au droit sur le Vaucluse. Bien que le CDAD de Vaucluse soit en recherche constante de nouveaux financements et qu'il sollicite régulièrement l'augmentation de la participation financière de ses membres, force est de constater que l'équilibre budgétaire reste fragile.

Le budget initial a été voté lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2023.

Il s'établissait à hauteur de :

- 296 500 € de prévisions de crédit de paiement
- 296 500€ de prévisions de recettes

Un budget rectificatif a été voté lors de l'assemblée générale 8 juin 2023 par délibération par échanges d'écrits transmis par voie électronique.

Il s'établissait à hauteur de :

- 316 500 € de crédit de paiement
- 316 500 € de prévisions de recettes

Le budget rectificatif n°1 2023 prenant en considération : L'augmentation en recette de la participation du Ministère de la Justice ; corollaire de la signature d'une convention portant sur le projet de création d'un pôle multi-services d'accès aux droits au sein de la structure d'accompagnement vers la Sortie (SAS) du CP Avignon le Pontet ; la participation en dépense d'intervention du CDAD de Vaucluse au financement du poste de Chargé d'accueil et d'accompagnement France Services Pontet sur la SAS recruté par le CCAS du Pontet ; corollaire de la signature d'une convention portant sur le projet de création d'un pôle multi-services d'accès aux droits au sein de la structure d'accompagnement vers la Sortie (SAS) du CP Avignon le Pontet.

Sur la réalisation des enveloppes de dépenses relativement au Budget 2023 :

- Pour l'enveloppe de personnel le montant de la réalisation est de 54 274, 49 € (Secrétaire Générale, Chargée de Mission et Agent comptable), contre 62 269,99€ en 2022 (il est à noter que les congé parental et de naissance génèrent une économie sur l'enveloppe en 2023.

- Pour l'enveloppe de fonctionnement le montant de la réalisation est 114 642,12€ (dépenses de fonctionnement courant autres que celles relatives à l'enveloppe de personnel et les frais d'avocats), c'est une enveloppe qui progresse : 95 805,68€ en 2022. Il est à noter que des dépenses de fonctionnement ont été remises à la réalisation 2024 pour le projet en établissement pénitentiaire. Des charges comptabilisées sur l'exercice 2023 restent à payer à la clôture de l'exercice.

- Pour l'enveloppe des interventions le montant de la réalisation est de 29 412,50 € c'est une enveloppe qui progresse. Il est à noter que les conventions de partenariats sont constantes (28 012,20€ aux associations en 2022) ; des dépenses de partenariat ont été remises à la réalisation 2024 pour le projet en établissement pénitentiaire.

- Le montant de la réalisation est de 11 431,67€ pour l'enveloppe d'investissement. Il est à noter que des charges comptabilisées sur l'exercice 2023 restent à payer à la clôture de l'exercice s'agissant de la réalisation notamment du site internet. L'enveloppe progresse compte tenu de la gestion comptable et financière dématérialisée par l'adoption d'un logiciel informatique ainsi que les outils numériques dont le logiciel d'agenda partagé.

Sur la réalisation des recettes relativement au Budget 2023: Le CDAD de Vaucluse est en recherche constante de nouveaux financements et sollicite régulièrement l'augmentation de la participation financière de ses membres en considération des nouveaux projets et des actions projetées, force est de constater que l'équilibre budgétaire reste fragile.

Pour l'exercice 2023, la réalisation s'élève à 86,43% des recettes attendues.

Il convient de souligner que les recettes reçues en 2023 sont supérieures aux recettes 2022.

La réalisation des financements publics, des communes et intercommunalités est constante par rapport à la réalisation en 2022. Du point de vue des autres financements publics fléchés: le CDAD a bénéficié d'un financement du ministère de la justice au soutien d'un emploi fléché au point-justice pénitentiaire. Les autres financements : DTPJJ –justice de proximité et FIPD pour les actions jeunes ont été également très suivis.

Les subventions constituent l'intégralité des recettes. Les subventions globalisées s'élèvent à 273 329,77€, dont 19 758,47€ de versement au titre de solde 2021 et 2022.

BUDGET	Financement
Ministère Justice – SADJAV et DTPJJ	160 000€
Préfecture ANCT	16 000€
Préfecture FIPD	11 500€
Conseil Départemental Vaucluse	16 000€
Région PACA	29 758,47€ dont 19 758,47€ de soldes 2022
Commune	39 750€
Divers	321,30€
Total	273 329,77

L'apport en nature des membres et collectivités locales par la prise en charge des point-justice (mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides et mise à disposition du personnel d'accueil ou de coordination des actions) allège considérablement la charge financière du CDAD.

A la clôture de l'exercice, le solde budgétaire est de 72 728,81. euros pour 2023.

Il convient de nuancer ce résultat compte tenu de la dépendance du GIP vis à vis de ses financeurs. Le GIP présentera à l'instance délibérante de clôture des comptes un budget rectificatif 2024 afin d'absorber le résultat comptable pour équilibrer son budget 2024 au soutien des actions engagées en 2023 et reportées en 2024.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Membres du CDAD	Montant inscrit à l'annexe financière	Montant demandé par le CDAD en 2023	Montant délégué au CDAD en 2023	Date de versement de la délégation
Ministère de la justice	27 300€	150 000€	130 000€	06 02 2023
Ministère de la justice - SAS		20 000€	20 000€	19 10 2023
Préfecture-ANCT	16 000€	16 000€	16 000€	01 06 2023
Préfecture-FIPD		12 000€	8 000€	03 07 2023
Préfecture-FIPD		4 500€	3 500€	03 07 2023
Conseil régional	22 000€	30 000€	20 000€	10 000€ versés le 13 07 2023 *19 758,47€ de solde 2021 et 2022
Conseil départemental	16 000€	16 000€	16 000€	20 07 2023
CAF de Vaucluse		1 400€	321,30	20 12 2023
DTPJJ		15 000€	10 000€	14 08 2023
Mairie d'Apt		1 500€	1 500€	05 12 2023
Mairie d'Avignon	1 000€	7 000€	7 000€	14 09 2023
		3 000€		
Mairie de Bollène		1 500€	1 500€	14 04 2023
Mairie de Bédoin		800€	300€	01 05 2023
Mairie de Carpentras	1 000€	3 700€	3 700€	21 07 2023
Cove- Carpentras		1 500€	0€	
Cavaillon-LMV		6 000€	6050€	06 06 2023
Mairie de Nisle sur la Sorgue		1 500€	1 500€	15 06 2023
Mairie du Pontet		1 500€	800€	25 07 2023
Mairie de Malaucène		8 00€	600€	17 04 2023
Mairie d'Orange		1 500€	1 500€	31 05 2023
Mairie de Sarrians		1 500€	1 500€	14 11 2022
Mairie de Pertuis	1 000€	7 000€	4 000€	17 12 2023
Sault-CCVS		800€	800€	27 11 2023
Mairie de Sorgues	1 000€	3 000€	3000€	15 03 2023
Mairie de Vaison la Romaine	500€	1 500€	1 500€	21 06 2023
Mairie de Vainras		1 500€	1 500€	08 12 2023
Sorgues du comtat		6 000€	3000€	28 12 2023
Total	85 800€	316 500€	273 329,77€	Dont 19 758,47€ de versement au titre de solde des années précédentes

Les financements versés au compte du CDAD de Vaucluse au 31 12 2023.

❖ **Contribution du ministère de la justice – Budget SADJAV :**

	Montant demandé en 2023 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	150 000€	130 000€	06 02 2023
Subvention compl n° 1	20 000€	20 000€	19 10 2023
Subvention compl n° 2			
Subvention compl n° 3			
TOTAL :	170 000€	150 000€	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			54%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

Les actions menées en collaboration avec les barreaux sont prises en charge financièrement de manière conjointe. La clé de répartition a été définie comme suit : deux tiers financés par le CDAD et un tiers non rémunéré - valeur estimée au titre de l'apport en nature des ordres professionnels.

Le total de l'enveloppe des honoraires versés aux professionnels du droit est de 99 534,80 € à la clôture de l'exercice.

Les permanences assurées sont rémunérées sur la base horaire de trois unités de valeur applicables en matière d'aide juridictionnelle (suivant la loi de finance 2022 l'unité de valeur applicable était de 36€ hors taxe).

En 2023, les consultations ont été rémunérées par le CDAD du Vaucluse à hauteur de 129,60euros TTC de l'heure.

	Avocats	%	Notaires	%	Commissaires de justice	%
Montant des consultations payées par le CDAD	99 534,80€	67%	0€		0€	
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	33 179€	33%	11 797€		0€	
TOTAL		100%		100%	0	

- Comptabilité :

❖ **Régime comptable**

Le CDAD de Vaucluse est en comptabilité publique et se trouve dès lors sous le contrôle de la Cour des Comptes. Il convient de noter une complexification croissante de la gestion budgétaire et comptable au CDAD de Vaucluse : calendrier budgétaire plus contraint, présentation de nouveaux états budgétaires plus complexes.

❖ Agent comptable

L'agent comptable du groupement d'intérêt public est régulièrement en contact avec l'équipe du CDAD qui reconnaît son implication et sa réactivité.

❖ Outils comptables : nécessité d'adopter une solution logicielle concernant la gestion financière et comptable.

En 2023, le GIP CDAD s'est équipé d'un Système Informatique Financier -SIF- pour se mettre en conformité avec les obligations - décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui prévoit la dématérialisation.

Le CDAD de Vaucluse a retenu la solution logicielle ELAP Finance laquelle semble la plus adaptée à la structure, présentant l'avantage de fonctionner sur les réseaux sécurisées Justice et DGFIP. Le CDAD de Vaucluse a signé la convention d'engagement pour la mise en œuvre du progiciel : Pilotage, Déploiement technique et Formation.

Cout de l'acquisition évalué à 4 500€ TTC pour 2023.

Cout de l'hébergement évalué à 3 342€ TTC pour 2023.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- Personnel mis à disposition : Néant
- Personnel recruté par le CDAD :

Le CDAD de Vaucluse, à l'instar d'autres CDAD, dispose dans sa convention constitutive d'une clause de recrutement direct ce qui lui permet, à défaut de personnel mis à disposition, d'embaucher son propre personnel.

En 2023, deux agents contractuels de droit public sont recrutés directement par le CDAD.

- Personnel Stagiaire :

Depuis de nombreuses années, le CDAD de Vaucluse accueille de manière ponctuelle des stagiaires. Les missions confiées sont diverses afin de participer au développement

- Volontaire en service civique : Néant
- Expérimentation SNU (service nationale universel): Néant

3- **Actions menées par le CDAD :**

Introduction sur la politique d'accès au droit menée par le CDAD du Vaucluse. Le programme des actions retenues pour l'année 2022 s'inscrit dans le cadre général fixé par la loi du 10 juillet 1991 sur l'aide juridique, modifiée et complétée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, et en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXIe siècle

Au plan régional, cette politique s'articule à partir d'une convention Région - Ministère de la Justice.

Au plan local, l'accès au droit tend à se déployer sur la base des travaux des contrats de ville nouvelle génération et dans la cadre de la démarche France Services.

Le conseil d'administration CDAD adopte le programme d'actions et le budget retenu en vue de son exécution.

Le CDAD de Vaucluse veille à l'équité territoriale (parité de traitement et accessibilité) entre les territoires du ressort Judiciaire d'Avignon et de Carpentras.

Schéma directeur. Si le CDAD de Vaucluse n'a pas formalisé de schéma directeur il n'en demeure pas moins que le projet d'accès au droit mené sur le territoire Vauclusien s'inscrit dans le cadre d'axes prioritaires définis par les membres du CDAD.

- Optimiser l'organisation et la structuration du maillage territorial : notamment conforter les point-justice et la complémentarité des services d'accès au droit.
- Favoriser l'institutionnalisation du CDAD au travers des axes de politiques d'accès au droit sur le territoire : notamment veiller à l'articulations des actions du CDAD avec les stratégies des acteurs locaux.
- Diversifier et spécialiser l'offre d'accès au droit notamment en faveur de domaine juridique technique ou de public spécifique en marge des dispositifs classiques.
- Contribuer et développer une structuration de la dynamique d'accès au droit des jeunes : notamment par les interventions en milieu scolaire et les soutiens aux projets pédagogiques pour la découverte des institutions.
- Renforcer les axes de communication et évènementiels pour favoriser la promotion de l'accès au droit.

Difficultés rencontrées. La dépendance du CDAD vis-à-vis de ses financeurs interroge la capacité d'action du CDAD. Les projets menés par le CDAD sont directement liés à ses capacités de financement. La recherche constante de crédits est de nature à freiner la dynamique du CDAD.

Donner de la visibilité au CDAD, valoriser ses actions. L'enjeu est d'optimiser le processus d'appropriation du CDAD par ses membres pour conforter ses actions.

De même, le CDAD ne parviendra à tenir ses objectifs de manière efficiente qu'en renforçant et pérennisant ses effectifs.

Dispositifs France Services. Pour le CDAD de Vaucluse il est important d'inscrire la démarche dans une dynamique d'amélioration et d'optimisation de l'accès au droit ; il ne s'agit en aucune façon de fermer les lieux d'accès au droit de manière systématique mais d'assurer une coordination à l'échelon local en regard des besoins du territoire.

L'élévation de l'offre de services passe par la prise en charge par le CDAD des permanences d'avocats des deux barreaux sur les Espaces France Services.

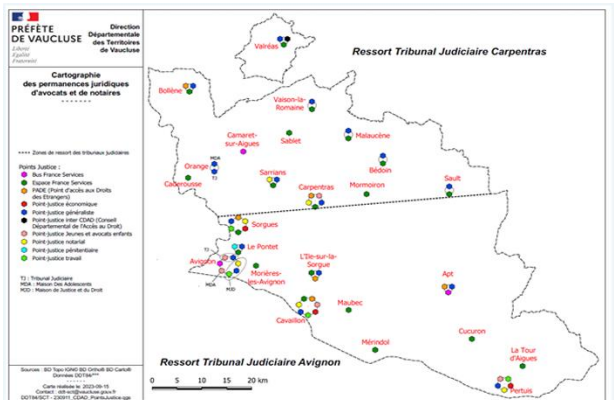
En 2023, le CDAD de Vaucluse est moteur des réflexions sur création d'un pôle France Services au sein de l'établissement pénitentiaire d'Avignon le Pontet.

Un label unique afin de conférer une plus grande visibilité aux lieux d'accès au droit.

Constat est fait que les justiciables sont confrontés à l'existence de structures d'accès au droit aux dénominations multiples (Maison de Justice et du Droit, Antenne de Justice, Point d'Accès au Droit, Relais d'Accès au Droit) et qu'en définitive certains usagers peuvent se retrouver démunis pour savoir dans quels lieux exprimer leurs besoins d'accès au droit et à la justice. Le Ministère de la Justice a décidé en 2019 de rassembler tous ces lieux d'accès au droit sous l'appellation unique « point-justice ». Cette nouvelle dénomination a été accompagnée d'une nouvelle charte graphique comprenant un logo unique déclinable par département.



3-1 Maillage territorial mis en place



Concernant le maillage territorial : le constat d'une grande diversité des dispositifs initiés. Nombre d'association ou de structures interviennent dans le champ de l'accès au droit sans que le CDAD ne soit directement concerné et ne puisse en mesurer véritablement la fréquentation.

A ce jour, le CDAD de Vaucluse se concentre donc sur l'activité des permanences d'aide à l'accès au droit financées directement par le CDAD de manière ponctuelle mais régulière dans les point-justice.

Le CDAD de Vaucluse utilise désormais l'appellation unique de « point justice » pour identifier un type déterminé de structures conventionnées mis en place ou labellisés par le CDAD : un lieu de proximité permanent, doté d'un agent d'accueil et qui regroupe des interventions complémentaires des acteurs de l'accès au droit.

Au cœur des dispositifs : l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation de proximité, la mise en réseau des acteurs intervenants, la cohérence des prises en charges dans une logique d'association des compétences.

Le dispositif d'accès au droit est animé par un agent d'accès au droit recruté par le partenaire conventionné du CDAD.

Selon les lieux, la polyvalence du dispositif permet d'accueillir des consultations juridiques d'avocats, et des permanences du conciliateur de justice, du délégué du défenseur des droits, du correspondant du parquet (médiation pénale -aide aux victimes), des services déconcentrés de la justice (SPIP, PJJ).

L'ensemble des bureaux mis à disposition sont équipés.

Le plan de communication de la collectivité partenaire de la convention comprend un site internet, la parution d'articles dans le magazine d'informations municipales, et des conférences-débats organisées soit en direction des professionnels soit au profit du grand public.

❖ Focus sur l'implantation des Espaces Frances Services

Le CDAD de Vaucluse, en tant que partenaire France Services, est fortement impliqué dans l'installation de point-justice dans les nouveaux Espaces France Services.

En 2023, 24 structures sont labellisées France Services et le CDAD a installé des permanences d'avocats et/ou de notaires dans 12 d'entre elles. Les permanences généralistes et/ou spécialisées sont assurées par des avocats des Barreaux d'Avignon et de Carpentras.

Le CDAD ne dispose pas à ce jour des statistiques globales et exhaustives (Cf. Annexe 1 fiche synthèse des statistiques transmises)

❖ Focus sur l'implantation des Point-Justice

En 2023, le CDAD dénombre 19 point-justice dont 14 structures labellisées.

Dont 9 point-justice sur le ressort du Tribunal Judiciaire d'Avignon et 10 point-justice sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Carpentras.

Le CDAD a installé des permanences d'avocats Généralistes des Barreaux d'Avignon et de Carpentras dans 19 d'entre elles ; et des permanences spécialisées d'avocats des Barreaux d'Avignon et de Carpentras et de Notaires dans 5 d'entre elles.

Le CDAD ne dispose pas à ce jour des statistiques globales et exhaustives permettant de comptabiliser en 2023 le nombre total de personnes reçues avec ou sans rendez-vous par les partenaires du CDAD dans le cadre des points justices.

Le CDAD ne dispose pas à ce jour des statistiques globales et exhaustives (Cf. Annexe 1 fiche synthèse des statistiques transmises)

- Les point-justices fermés en 2023. Néant
- Les points-justices créés en 2023. Néant
- **Les points-justices labellisés en 2023.**

Le CDAD de Vaucluse poursuit sa dynamique de labellisation afin de favoriser l'implantation en un lieu unique et bien identifié de permanences pluridisciplinaires : Avocats, Notaires, Conciliateur de justice, Juristes d'associations spécialisées auront un espace privilégié pour accueillir les citoyens qui ont besoin d'accéder au droit et à l'information. Ce sont des dispositifs conventionnels par principe basés sur la notion de partenariat. Ils associent dans le cadre des comités de pilotage les acteurs institutionnels du territoire concerné. De par leur activité et la mission d'accueil et de coordination qui leur est confiée, ils participent également au renforcement du réseau partenarial des acteurs.

Le concours des communes et communauté de communes qui mettent à disposition un agent d'accueil et de coordination -et leurs engagements au service de l'accès au droit pour tous permet l'aboutissement de ces projets.
La création d'un point-justice se concrétise par la signature d'une convention constitutive.

Point-Justice de Sault

Le 05 mai 2023 signature de la convention instituant un point-justice sur la commune de Sault sur le ressort du tribunal judiciaire de Carpentras.

Un Point-Justice pour le Plateau de Sault. Ce point justice vise à faciliter l'accès au droit des habitants du territoire de la communauté de communes Ventoux Sud, en mettant à leur disposition des permanences gratuites d'avocats en complémentarité des permanences d'associations spécialisées dans un lieu d'accueil gratuit et confidentiel.



*De gauche à droite : Max RASPAIL, président de la communauté de communes Ventoux Sud et Anne DELIGNY, présidente du Tribunal Judiciaire de Carpentras ont signé la Convention Point Justice de Sault
En présence des maires du canton et des conseillères départementales.*

Convention de partenariat avec la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et le Tribunal Judiciaire de Carpentras

Le lundi 6 mars 2023 au siège de la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat, le CDAD de Vaucluse a organisé la signature de la convention cadre d'action partenarial en faveur de l'accès au droit sur le territoire de l'intercommunalité. Le CDAD de Vaucluse a souhaité impulser des actions d'accès au droit en partenariat avec la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat afin de promouvoir la mise en œuvre des dispositifs dans le cadre de son programme d'action. Le territoire intercommunal étant à cheval sur le ressort du Tribunal Judiciaire d'Avignon et de Carpentras- souligne la synergie qui en résulte.



De gauche à droite : Monsieur Ghani BOUGUERRA-Président du CDAD de Vaucluse et du Tribunal Judiciaire d'Avignon, Monsieur Christian GROS-Président de la Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et Madame Anne DELIGNY-Présidente du Tribunal Judiciaire de Carpentras.

En présence de Monsieur Bernard ROUDIL- Sous-Préfet de Carpentras, des maires du canton et des conseillères départementales.



✓ **Articulation avec les MJD**

Le territoire du Vaucluse dispose d'une Maison de Justice et du Droit sur le bassin d'Avignon, inaugurée le 4 octobre 2018. Le CDAD est un partenaire privilégié de la MJD. L'équipe du CDAD a des contacts réguliers avec la greffière et les agents de la MJD.

En 2023, le CDAD de Vaucluse a reconduit le dispositif de consultations juridiques généralistes (une fois par semaine) et a consolidé les permanences spécialisées par des permanences en droit du travail (une fois par mois) outre les permanences en droit économique (une fois par mois) et les permanences de notaires (une fois par mois). L'association Résonances médiation assure des permanences d'information préalable à la médiation tous les deux mois et un juriste du CIDFF spécialisée en droit des étrangers continue de recevoir les personnes dans le cadre du PADE. Le CDAD soutient aussi la communication autour des dispositifs : guides, flyers, site internet, réseaux sociaux....

✓ **Articulation avec les point-justice en juridiction**

Dans le cadre des orientations du SADJAV, selon lequel l'intégration de l'accès au droit dans les missions du service public de la justice implique de considérer les juridictions comme un lieu à part entière d'information, d'aide et de conseil juridique, le CDAD a mis en place des point-justice situés à l'accueil des Palais de Justice du Vaucluse : Avignon, Carpentras, Orange.

Le point-justice en juridiction a pour objectif de répondre aux demandes des justiciables qui éprouvent des difficultés à identifier leurs besoins, à formuler clairement leur demande et à rassembler les pièces nécessaires. Les dispositifs sont effectifs via un partenariat privilégié avec les barreaux d'Avignon et de Carpentras, et les partenaires associés.

Le CDAD joue le rôle de coordonnateur en mettant en place des permanences d'information et de consultations juridiques et en recensant les besoins des personnes se présentant aux SAUJ. L'activité de ces point-justice est généraliste et spécialisée du fait de leur montée en puissance.

D'un point de vue global, l'activité des consultations juridiques pour l'année 2023 a été très importante et met donc en évidence les besoins qui ont nécessité l'ouverture de ces point-justice.

- *Point-justice en Juridiction – Palais de Justice d'Avignon.*

En 2023, les statistiques disponibles font état de 646 personnes reçues avec ou sans rendez-vous par les partenaires du CDAD pour un coût total d'au moins 17 766€.

- *Point-justice au Tribunal de Proximité, ville d'Orange*

En 2023, les statistiques disponibles font état de 77 personnes reçues ont été reçues avec ou sans rendez-vous par les partenaires du CDAD pour un coût total de 3 513€.

-
- Point-justice à la Maison du Citoyen, ville de Carpentras.

En 2023, les statistiques disponibles font état de 481 personnes reçues avec ou sans rendez-vous par les partenaires du CDAD pour un coût total d'au moins 16 110€.

3-2 Actions du CDAD :

- Evaluation de l'activité :

L'activité a été très importante en 2023, notamment du fait du maillage territorial qui permet à la population du Vaucluse de bénéficier de nombreux dispositifs à proximité de leur lieu de résidence. Cette fréquentation démontre également que les collectivités qui accueillent les point-justice font preuve de dynamisme et d'une volonté de mener à bien des projets d'accès au droit.

Cela se retrouve également au niveau des subventions puisque les communes qui ont un point justice sur leur territoire ont fidéliser leurs financements pour l'exercice 2023, cela dans l'objectif de pérenniser un accès au droit de qualité pour leurs habitants.

Concernant le processus d'évaluation : difficulté dans le recueil des statistiques, la qualité des données. Les statistiques sont réalisées par le CDAD sur la base des fiches de consultations et fiches de liaison qui lui sont retourné. Quel que soit le dispositif à évaluer, le CDAD est confronté à une difficulté de synchronisation des données des différents acteurs. Les difficultés touchent au calendrier et aux indicateurs. La collecte des informations s'avère difficile, les renseignements donnés sont parfois insuffisants pour procéder à l'élaboration de statistiques exhaustives.

Concernant la fréquentation des lieux d'accès au droit. Sur le volet des permanences d'accès au droit : toutes les actions projetées ont été réalisées : actions ciblées et soutien aux permanences de proximité - dans l'ensemble le CDAD relève une activité soutenue : les permanences sont bien identifiées et connaissent une progression régulière du nombre de personnes qui sollicitent un rendez-vous.

Les délais d'obtention d'un rendez-vous : la diminution des désistements reste toujours en 2023 une préoccupation prioritaire des personnes en charge de l'accueil comme des permanenciers, de même que l'orientation sur la permanence ou un point d'accès au droit dans des délais satisfaisants.

✓ En ce qui concerne l'évaluation de l'accès au droit généraliste

L'activité des permanences d'accès au droit généralistes a été une fois de plus très importante.

✓ Plateforme courriel

En 2023, les demandes de conseil par mail ont connu forte augmentation. De plus en plus, les justiciables se saisissent des outils informatiques pour obtenir des conseils juridiques sur leur situation.

✓ Plateforme téléphonique.

Le dispositif de permanences téléphoniques est assuré par les agents permanents ou stagiaires qui répondent à ces appels lorsqu'ils sont présents au bureau du CDAD ; sinon un répondeur renseigne sur les dispositifs d'accès au droit.

Les permanences téléphoniques du CDAD sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 au 04 32 74 74 90.

✓ Permanences des Commissaires de Justice.

Les commissaires de Justice concourent aux dispositifs de prévention des expulsions locatives en facilitant l'information du public.

Les permanences ne trouvent pas leur public et affichent un taux de fréquentation décevant malgré les informations qui ont été réalisées afin de faire connaître les consultations.

Il faut noter que la chambre a été sollicitée pour intervenir dans les différents points et relais d'accès au droit du département. A ce jour, il n'est pas envisagé d'initiatives particulières.

✓ Permanences des Notaires.

Une convention annuelle est signée avec la Chambre départementale des Notaires, en 2023 elle a permis une montée en puissance de la participation des notaires dans les point-justice du Vaucluse. Le CDAD ne rémunère pas les permanences, valorisée au titre d'un apport en nature.

✓ Permanences Avocats sur le département : barreaux d'Avignon et de Carpentras.

L'essentiel : Les avocats interviennent sur les 19 point justice. Les permanences sont dispensées dans des lieux très variés pour la plupart situés dans les France- Service, en zone urbaine sensible ou au sein de quartiers défavorisés. Les locaux sont mis à disposition du CDAD. La fréquence des permanences est variable ; elle est en fonction de la population des communes. Sur les communes les plus importantes du département, il y a des permanences hebdomadaires (Avignon et Carpentras) ou bimensuelles (Apt, Cavaillon, Pertuis, Orange) ; alors que sur les communes en zones plus rurales se sont des permanences mensuelles ou bimestrielles (Bédoin, Bollène, Isle sur la Sorgue, Le Pontet, Malaucène, Sault, Sarriens, Sorgues, Valréas et Vaison la Romaine). Les permanences sont en principe d'une durée de 3 heures. Les conseils de l'ordre des deux barreaux Vauclusiens ont délibéré en juin 2022 en faveur d'un « primo accueil » par le personnel des lieux de permanences avec la prise des rendez-vous obligatoire et sur condition de ressources. Le principe d'une prise de rendez-vous de 15 minutes a été réitéré. Le principe d'une rémunération forfaitaire au nombre de

personne reçue sur les permanences généralistes a été retenu pour générer des économies au CDAD.

Le système de permanence en visio ou par téléphone a été systématisé lorsque les prises de rendez-vous sont inférieures à 4 personnes par site.

Dépense engagée : Ces permanences sont financièrement prises en charge au 2/3 par le CDAD. En 2023, le coût réel pour le CDAD s'agissant de la rétribution des honoraires d'avocats pour les permanences juridiques est de 99 534,80€ - soit en hausse comparée à 2022 de 87 171.92€. Il est à noter que la rétribution des professionnels du droit est désormais forfaitaire au nombre de rendez-vous.

La fréquentation des permanences : La difficulté de répondre à toutes les demandes de rendez-vous sur les permanences d'avocats reste une importante préoccupation pour par le CDAD et ses partenaires.

Point-justice généralistes ressort Avignon	Nombres de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
APT centre social	75	73
APT sous-préfecture-	27	34
AVIGNON MJD	170	286
AVIGNON TJ	383	487
CAVAILLON	92	107
ISLE SUR LA SORGUE	65	34
PERTUIS	111	165
SORGUES	75	101
LE PONTET	101	43
TOTAL	1099	1330

Point-justice généralistes ressort Carpentras	Nombres de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
BEDOIN	14	9
BOLLENE	81	90
CARPENTRAS	329	398
MALAUCENE	17	22
ORANGE VILLE	77	84
ORANGE Tribunal de Proximité	65	77
SARRIANS	28	17
SAULT	14	26
VAISON LA ROMAINE	24	99
VALREAS	9	31
TOTAL	658	853

POINT-JUSTICE ECONOMIQUE	Nombre de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
AVIGNON MJD	32	10
PERTUIS	3	4
TOTAL	35	14

POINT-JUSTICE SOCIAL	Nombre de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2022
AVIGNON MJD	41	49

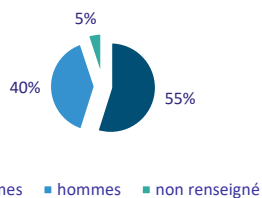
CAVAILLON	53	62
PERTUIS	33	28
SORGUES	48	39
TOTAL	175	178

POINT-JUSTICE ENFANT	Nombre de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
AVIGNON Tribunal	154	159
CAVAILLON	3	4
PERTUIS	16	28
TOTAL	173	191

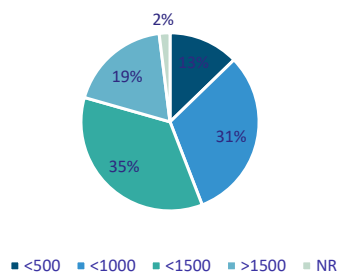
POINT-JUSTICE JEUNE	Nombre de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
AVIGNON MDA		
CARPENTRAS	17	3
TOTAL	17	3

POINT-JUSTICE PENITENTIAIRE	Nombre de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
TOTAL	19	16

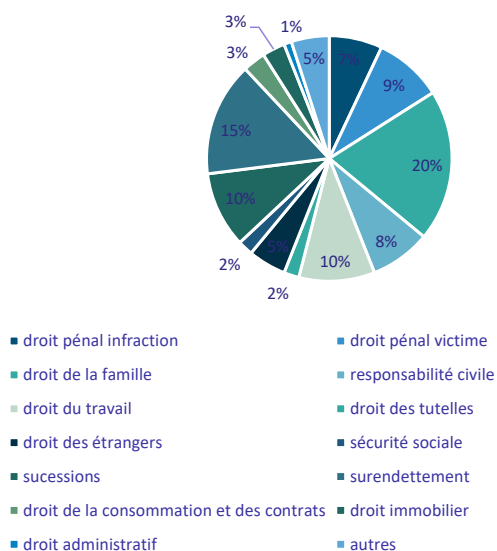
Fréquentation en fonctions des genres



Aperçu des ressources globales des justiciables



Répartition des domaines juridiques abordés lors des consultations en droit généraliste



- Actions thématiques :

- ✓ **En faveur des détenus :**

Le PJ Pénitentiaire existe depuis 2002. Plusieurs dispositifs se sont succédés sur l'établissement pénitentiaires d'Avignon le Pontet :

- Recrutement d'un agent PJ coordonnateur par le CDAD en 2010 ;
- Déploiement d'association spécialisées CIDFF et ADIL en 2011 ;
- Étendre le dispositif aux proches et familles des détenus en 2012 ;
- En 2015, suppression des permanences de l'association ADIL et de l'association CIDFF, ainsi que le dispositif en direction des proches et familles des détenus.
- En 2016 redéploiement du PJ autour du recrutement d'un juriste coordonnateur qui travaille sur l'établissement porté par l'association AMAV.

Si les actions ont largement été développées, le constat final est qu'il y a finalement toujours peu de fréquentation s'agissant du dispositif des permanences.

Une aide afin de préparer la sortie de prison. En partenariat avec le SPIP, le CDAD a travaillé pour se positionner au démarrage de la SAS (**Structure d'Accompagnement vers la Sortie**) dont l'ouverture était planifiée pour l'automne 2023 - moteur de réflexion en partenariat avec la préfecture pour travailler sur le développement d'une France -Service en détention. Ce projet devant doper la dynamique du point-justice en milieu pénitentiaire a été ajourné compte tenu des contraintes du milieu carcéral.

✓ **En faveur des personnes étrangères :**

Le CDAD a choisi de favoriser un meilleur accès au droit des populations étrangères et/ou d'origines étrangères dans une double perspective complémentaire. L'enjeu étant de travailler avec des acteurs de terrain, intermédiaires importants avec un public difficile à toucher et rencontrant des difficultés notamment liées à la non maîtrise de la langue.

En 2023, le dispositif repose **sur les Point d'Appui aux Droits des Etrangers qui sont labellisés par le CDAD de Vaucluse au nombre de six sur le territoire** : le PADE pour le bassin de Sorgues- Orange ; le CIDFF de Vaucluse pour le bassin d'Avignon et de Bollène ; l'ANPEP pour les territoires d'Apt – Isle sur Sorgue-Cavaillon, l'AITE pour Pertuis ; les centres sociaux Lou Tricadou et Pou du Plan pour Carpentras.

Ce sont des lieux d'accueil et d'écoute à l'égard du public qui restent en retrait des dispositifs de droit commun, dotés d'un accompagnant sociojuridique sur les questions relatives aux droits des étrangers. Les référents des PADE coordonnés par l'association Espace accueil aux étrangers servent ainsi de relais d'orientation vers les consultations d'avocats, accompagnant les personnes dans la constitution des dossiers en vue du diagnostic juridique et servant parfois d'interprète.

Les problématiques suivantes peuvent être traitées : La situation juridique des personnes étrangères : l'entrée et le séjour/le renouvellement du droit au séjour, les refus de demande de titre de séjour, le travail salarié des personnes étrangères, la protection sociale des personnes étrangères, le statut des citoyens/citoyennes de l'Union Européenne, le droit de la nationalité française, les interrogations liées à la nationalité, à l'état civil, au droit de la famille ou au droit au logement, les mesures d'éloignement (rétention administrative, reconduite à la frontière, expulsion), le droit d'asile.....

Pour 2023, les chiffres totaux n'ont pas encore été communiqués.

Le dispositif PADE repose également sur la distribution de bons de consultations en cabinet d'avocats spécialisés en droit des étrangers. Le CDAD met à disposition 10 bons de consultations par référent PADE qui les distribue aux usagers selon la complexité des situations rencontrées.

✓ **En faveur des personnes en situation de handicap :**

Langue des Signes- Partenariat avec URAPEDA. Des réunions de travaux ont eu lieu pour envisager la mise en œuvre d'un partenariat. Le CDAD de Vaucluse souhaitant diversifier son offre de service en proposant des permanences juridiques assurées par des professionnels du droit et traduites par un interprète diplômé en Langue des Signes Français. L'association URAPEDA SUD, attend davantage que l'offre de services passe par la prise en charge par le CDAD de Vaucluse d'outil de communication spécifique pour renforcer la connaissance des Point Justice existants.

Le projet ne s'est finalement pas concrétisé en 2023.

✓ **En faveur des personnes hospitalisées :** Néant

✓ **En faveur des enfants et des jeunes :**

En 2023, l'accès au droit des enfants et des jeunes reposent sur deux dispositifs : les permanences juridiques individuelles et les actions collectives thématiques.

Les antennes d'accès aux droits enfants et jeunes

Des avocats spécialisés pour la défense des mineurs assurent, en partenariat avec le CDAD, des consultations juridiques gratuites dans quatre lieux d'accès au droit du département.

Les permanences sont organisées selon un calendrier cohérent avec les horaires des établissements scolaires et les vacances, cela dans l'objectif de permettre aux enfants et aux jeunes de s'y rendre facilement et hors la présence des parents si nécessaire.

Les consultations données concernent en général des enfants qui peuvent être en rupture avec l'un des parents, des enfants qui subissent des violences ou des maltraitances ou qui font l'objet de procédures éducatives ou de mesures de placement.

Lors de ces permanences, les avocats reçoivent également des enfants concernés par une procédure JAF engagée par les parents.

Il convient de préciser que les avocats intervenants dans ces permanences bénéficient d'un droit de suite conformément à la convention liant les ordres des avocats au CDAD de Vaucluse.

POINT-JUSTICE ENFANT	Nombre de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
AVIGNON Tribunal	154	159
CAVAILLON	3	4
PERTUIS	16	28
TOTAL	173	191

POINT-JUSTICE JEUNE	Nombre de personnes reçues en 2022	Nombres de personnes reçues en 2023
AVIGNON MDA		
CARPENTRAS	17	3
TOTAL	17	3

Les actions thématiques en faveur des jeunes

Il s'agit de permettre aux jeunes de prendre conscience de la place du droit dans leur quotidien et dans leurs rapports avec autrui et vise également à prévenir le décrochage scolaire et la délinquance.

L'accès au droit des jeunes est une préoccupation majeure du CDAD qui s'attache à renforcer et diversifier les réponses au-delà des actions individuelles. Dans cette optique le CDAD s'est positionné comme un pôle ressource, avec fonction de tête de réseau sur la thématique « accès au droit, accès à la citoyenneté des jeunes ». Financé à ce titre par le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et son fonds de roulement, le CDAD de Vaucluse mène de nombreux projets avec les jeunes scolaires Vauclusiens.

Le CDAD intervient pour mutualiser les compétences des différents acteurs afin d'assurer, notamment une fonction d'animation. Les actions peuvent prendre la forme de soutien à des projets pédagogiques mis en place par les enseignants ou les partenaires associatifs, d'interventions de professionnels du droit dans les classes, de visites de juridictions, de simulations de procès, de participations à des rencontres ou des forums où les jeunes sont sensibilisés sur leurs droits et peuvent exprimer leurs préoccupations de jeunes citoyens. Les actions se déclinent sous plusieurs formes et se réalisent dans des cadres variés : sur sollicitation directe d'établissements scolaires, à l'initiative d'acteurs institutionnels et/ou de collectivités territoriales qui souhaitent instaurer une dynamique sur leur territoire, ou initié directement par le CDAD.

Le projet est efficace. D'un point de vue général les professionnels intervenants et les bénéficiaires de l'action se déclarent satisfaits voire très satisfaits de l'action (jeunes et enseignants très intéressés par les formes et contenus des interventions, atteinte des objectifs, organisation et conditions matérielles, dynamique de co-animation) et souhaitent que l'action soit reconduite.

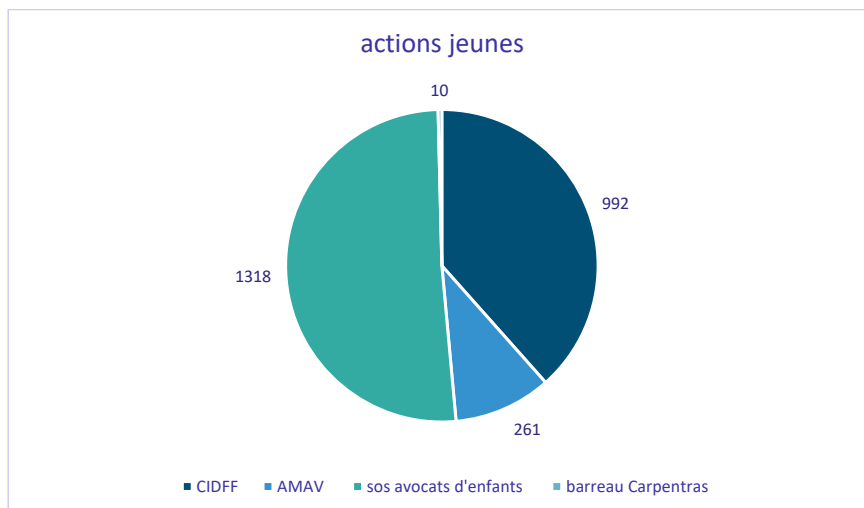
Avant l'intervention, les enseignants et professeurs sont sensibilisés à l'intervention, afin de s'assurer que certaines notions soient travaillées en amont.

Les élèves préparés pour les interventions se montrent très impliqués, beaucoup de questions sont posées et permettent aux élèves de se familiariser avec les notions de justice, la découverte des institutions judiciaires et la justice des mineurs.

Lors des interventions, les échanges des juristes et avocats avec le corps enseignant et les élèves permettent de constater toute l'utilité de ces interventions auprès de ce public.

Les moyens mobilisés : le CDAD de Vaucluse s'appuie sur le poste des chargées CDAD et TJ de Carpentras et des stagiaires pour la mise en œuvre de ces actions d'accès au droit des jeunes.

Aux détails : le CDAD de Vaucluse subventionne des associations « labellisées » dans le cadre de l'accès au droit des jeunes.



-SOS Avocats d'enfants est une association avignonnaise, créée en 1996, composée d'avocates spécialisées et régulièrement formées aux droits de l'enfant. Cette association a vocation à sensibiliser les enfants aux institutions judiciaires et au respect des droits de chacun. Elle intervient **ainsi que le barreau de Carpentras** dans les établissements scolaires dès le CP à la demande des professeurs sur plusieurs thématiques telles que les droits de l'enfant, le harcèlement, les insultes et violences en milieu scolaire, l'enfance maltraitée, la Convention de New-York.... Les interventions durent environ trois heures. Pour cette action, le CDAD a rétribué les avocats pour un montant total à 6 222 €.

- Le CIDFF Vaucluse a créé un jeu de plateau sur les conséquences d'un casier judiciaire non-vierge à destination des jeunes (collégiens ou lycéens). Cette action a pour objectif : d'expliquer le fonctionnement de la justice pénale et ses acteurs, d'expliquer le contenu et le fonctionnement d'un casier judiciaire de sensibiliser les jeunes aux conséquences d'une mention sur le casier judiciaire ou un fichier de police, tant sur le plan professionnel que personnel, y compris pour un mineur susciter des questionnements et sensibiliser aux notions de citoyenneté, civisme et civilité. L'action s'est déroulée en intervention d'une heure, après une présentation de l'intervenant et de l'action, les jeunes jouent en équipes avec des questions réponses sur 6 thèmes (justice/casier/vie professionnelle/vie personnelle/citoyenneté/mineurs). En fin d'intervention, l'intervenant remet un livret récapitulatif à l'enseignant et répond aux questions éventuelles. Pour cette action, le CDAD a versé à l'association CIDFF la contrepartie financière de 3.050 €.

-L'AMAV, organise la reconstitution de procès fictifs. Cet atelier se construit en collaboration avec l'équipe éducative et deux juristes de l'AMAV mis à disposition pour l'occasion. Les professeurs peuvent demander à ce qu'un thème particulier soit abordé lors du procès fictif.

Les élèves prennent une part entière dans l'élaboration de ce projet : chacun d'entre eux joue le rôle de l'un des protagonistes d'un procès d'Assises (magistrat du siège, magistrat du parquet, avocat de la défense, avocat de la partie civile, expert, témoins, prévenu, victime, jurés). Habituellement, la juridiction met à disposition une salle d'audience du Palais de justice pour la reconstitution de procès fictif, mais il est arrivé que pour des raisons sanitaires ou pratiques, les ateliers se tiennent au sein même des établissements scolaires. L'animation dure environ 1h30 et est à destination des élèves à partir de la 4ème.

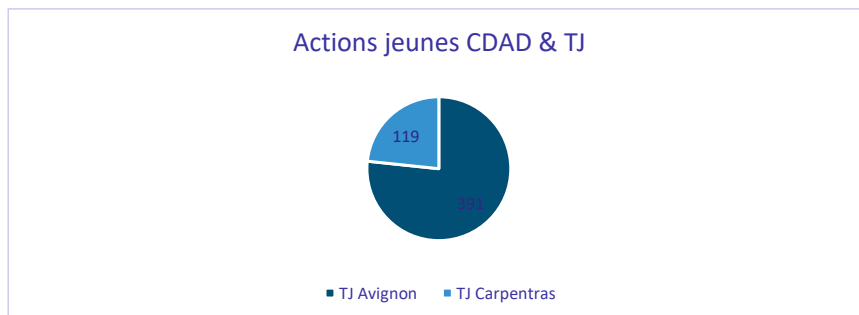
L'objectif de cet atelier est de déconstruire les fausses idées que les élèves peuvent se faire du déroulé d'un procès et de leur faire prendre conscience de la réalité répressive des actes illégaux. L'AMAV peut également intervenir sur des thématiques plus ciblées à la demande des équipes éducatives.

Pour cette action, le CDAD a versé à l'association AMAV la contrepartie financière de 3050€.



De plus, le CDAD s'associe, avec les secrétariats de la Présidence des deux tribunaux du ressort judiciaire pour l'accueil des scolaires au Palais de justice.

Sur demande directe de professeurs, les élèves viennent assister à des procès en Cours correctionnelle et d'Assises.

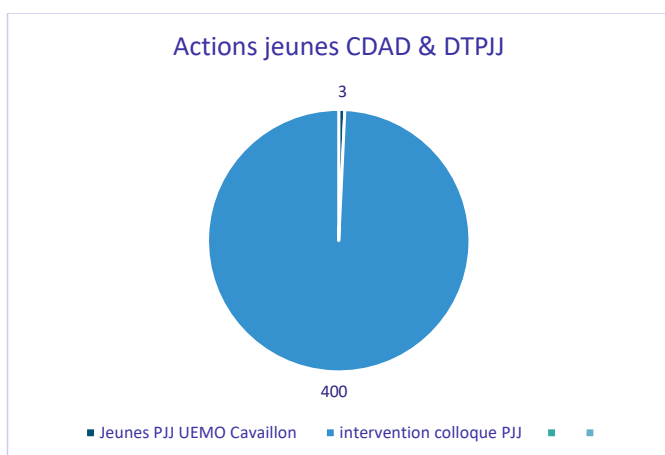


En 2023, la DTPJJ a apporté son soutien financier pour permettre projet de partenariat resserré entre le CDAD de Vaucluse et la DTPJJ : un projet départemental qui a été coconstruit en 2023 avec des éducateurs PJJ, pour répondre aux besoins exprimés notamment par les UEMO d'Avignon et de Cavaillon. Concrètement pour le

CDAD essayer de favoriser une réponse « à la carte » aux demandes des éducateurs en coordonnant et/ou finançant des intervenants pour les « stages citoyenneté » ou les « stages responsabilité parentale » - ou bien de soutenir les interventions d'avocats spécialistes sur des actions partenariales avec la DT.

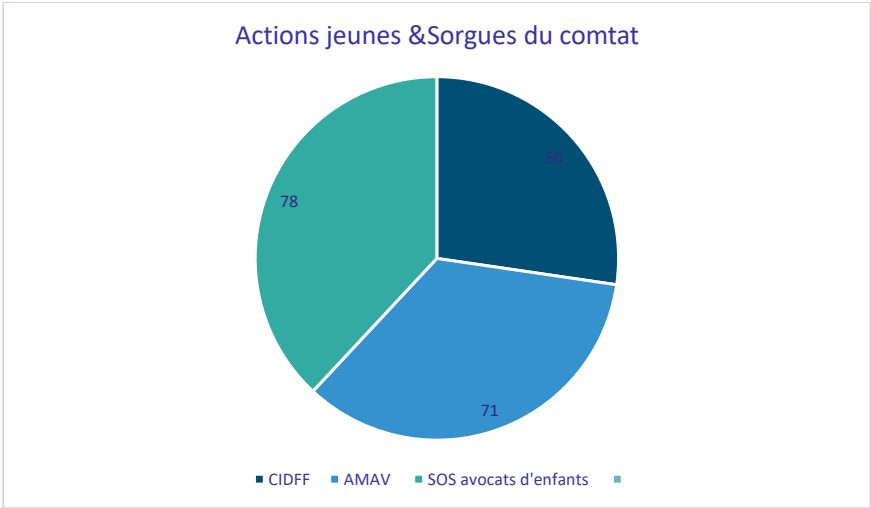
Au niveau communication : le CDAD a fait réaliser des impressions de guides jeunes et affiches qui ont été distribués.

Pour cette action, le CDAD a versé la contrepartie financière totale de 7 411€.



En 2023, la communauté de communes des sorgues du comtat a apporté son soutien financier pour permettre projet de partenariat resserré entre le CDAD de Vaucluse et les sorgues du comtat : un projet départemental qui a été coconstruit en 2023 avec des associations partenaires afin de favoriser une réponse « à la carte » aux demandes des établissements scolaires et des centres sociaux du bassin intercommunal.

Pour cette action, le CDAD a versé aux associations la contrepartie financière totale de 1 998€.



✓ **En faveur des personnes âgées :** Néant

✓ **En faveur des personnes en situation précaire :** Néant

Courant 2015, des pistes de travail sur les types d'actions à mettre en place faveur des personnes les plus démunies ont été explorées avec l'association des restaurants du cœur. Un projet de convention s'inscrivant dans la conduite d'une politique d'accès au droit menée par d'autres CDAD a été proposée à l'assemblée générale du 23 juin 2015 laquelle n'a pas souhaité engager d'action dans ce domaine.

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

En 2023 le CDAD a reconduit son soutien aux actions du CIDFF qui assure des permanences dans le cadre des point-justice du département.

❖ En faveur des entreprises et du droit du travail

Point-Justice Eco. En 2018, la dynamique a été lancée de mettre en place des Points d'Accès au Droit Economiques sur le département du Vaucluse à destination des entrepreneurs en création d'entreprise ou déjà en activité. Le PAD Eco est par essence un dispositif partenarial, formalisé autour d'une convention avec le Tribunal de commerce d'Avignon, et son « pôle prévention », avec la CCI qui déploie une cellule d'accompagnement des entreprises, avec le CIP (centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises) qui réunit des comités d'experts (expert-comptable, avocat et ancien juge consulaire), avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). Les ordres des avocats du barreau d'Avignon et de Carpentras ont été impliqués dès l'origine dans la mise en place du dispositif afin de constituer un pôle d'avocats spécialisés. Si les actions ont largement été développées, le constat final est qu'il y a finalement toujours peu de fréquentation s'agissant du dispositif des permanences. Il est à noter que la MJD et le Pj de Sorgues ont souhaité suspendre les permanences « éco » pour renforcer d'autres permanences.

Point-Justice Social. Le droit du travail constitue l'un des domaines dans lesquels le besoin d'information est en augmentation constante. Afin de permettre de répondre dans de meilleurs délais aux besoins exprimés le CDAD a mis en place des permanences par des consultations spécialisées avocats en droit du travail.

❖ Accès au droit du logement et de prévention des expulsions locatives

Antenne de prévention des expulsions locatives. Dispositif en matière de logement, de traitement des loyers impayés et de prévention des expulsions locatives. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'association ADIL, la préfecture, la chambre départementale des huissiers de justice. L'action consiste à développer le travail de prévention en amont des décisions de justice afin de limiter le recours à l'expulsion. Elle permet également d'apporter un soutien juridique et social aux personnes menacées d'une mesure d'expulsion locative.

Une charte de prévention des expulsions locatives a été élaborée à l'échelon préfectoral dans le but de prendre en charge les situations d'impayés de loyers en amont de la décision judiciaire. Les signataires de la charte ont constitué un comité de suivi qui a validé plusieurs mesures permettant de prévenir les situations d'impayés (lettre explicative du préfet auprès du locataire assigné devant le tribunal d'instance). Dans le cadre des mesures de suivi de la charte, le CDAD et l'ADIL du Vaucluse ont construit un projet visant à renforcer l'information des locataires et des propriétaires par la conduite d'une analyse de leur situation grâce à la mise en place de permanences spécialisées. Parallèlement la chambre départementale des Huissiers de Justice a accepté de diffuser l'information. Des permanences dédiées ont donc été mises en place en partenariat avec l'association ADIL dans les antennes impayés/expulsions spécifiquement dédiées à cette problématique sur les communes d'Avignon (TJ) Carpentras (Maison du département), Pertuis (Maison de la citoyenneté) et Orange (Tribunal Proximité)


❖ En faveur de la médiation familiale

Il s'agit de permanences d'informations gratuites assurées par roulement, par deux associations au Tribunaux Judiciaires d'Avignon et de Carpentras et à la Maison de la Justice et du Droit d'Avignon en lien direct avec l'activité des audiences de la chambre de la famille. La fréquence des permanences diffère selon les lieux et les besoins.

❖ En faveur des familles

Réunions d'information organisé par la CAF sur le thème « être parent après la séparation » : ces séances ont pour but d'informer les parents concernés par une séparation sur les changements dans la vie de famille, afin d'appréhender les principaux impacts : chocs psychologiques pour les adultes, réactions et besoins des enfants, aspects juridiques et communicationnels. Ces réunions sont animées par trois professionnels : une intervention d'un travailleur social de la CAF, d'un juriste du CDAD ou du CIDFF ainsi que d'un médiateur familial d'une association, chacun intervenant dans son domaine de compétence afin d'éclairer les questions en suspens des usagers. Ce projet d'action a donné lieu à plusieurs réunions. Au préalable un état des lieux a été fait en associant le CIDFF, la CAF et les associations de Médiation familiale (Alpha Médiation et Résonances).

Parents : vous êtes séparés ou vous envisagez de le faire ?



La Caf vous propose une séance d'information le **Mardi 11/04/2023 de 14h à 16h**
dans les locaux de l'Espace Parentalité 150 avenue Marius Jouveau
Quartier Rebenas - Tisle sur la Sorgue.
Inscription obligatoire :
[Formulaire d'inscription](#)
En savoir + sur la séance

❖ En faveur des victimes d'infractions pénales :

Le CDAD est particulièrement engagé dans le domaine de l'aide aux victimes d'infractions pénales. Et c'est à ce titre que l'association AMAV est membre de droit du CDAD de Vaucluse. Dans le cadre de sa mission, l'AMAV assure des permanences dans tout le département et anime les bureaux d'aide aux victimes situés aux palais de justice d'Avignon et Carpentras. L'AMAV reçoit des personnes au titre de l'accès au droit, c'est-à-dire des personnes s'estimant victimes mais dont la situation ne relève pas du domaine pénal. En entretien d'accès au droit mené par un juriste permet d'évaluer leur situation et de pouvoir préconiser une orientation vers le professionnel le plus adéquat. Cette action est valorisée en apport en nature à hauteur de 5 000€ conformément à l'annexe financière du CDAD de Vaucluse.

- Actions de communication

Le CDAD de Vaucluse poursuit sa stratégie de communication : informer, sensibiliser, documenter, communiquer sur les missions, actions et actualité du CDAD.

❖ Les actions reconduites

Actions d'information et de sensibilisation. La transmission de l'information est particulièrement ciblée en direction des professionnels du champ social et les personnels chargés de l'accueil dans les différents institutions et associations. Ces actions sont généralement co-animées par la Secrétaire Générale qui s'attache à réunir au cours de ces temps les juristes des associations ou les professionnels du droit qui interviennent à la demande.

La participation à des rencontres, colloques, séminaires, journées d'information est un vecteur de communication non négligeable. Informelles ou institutionnelles, les occasions de présenter les missions, actions, et actualité du CDAD ont été nombreuses : échanges, réunions, bilans partagés dans différents PJ.

Partenariat avec l'inspection académique et liens avec de nombreux établissements scolaires du département : nombreux échanges avec les établissements scolaires, les collégiens et lycéens par le biais des actions justices...

L'animation du réseau. Liens réguliers avec les agents d'accueil des points justice et des France- service du département. Sur les PJ le principe a été retenu d'une réunion partenariale par trimestre : rencontres et bilans partagés avec permanenciers, professionnels du droit, conciliateurs, défenseurs des droits, associations spécialisées, ...

RENCONTRE RÉSEAU FRANCE SERVICES VAUCLUSE



Rencontres régionales France services Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jeudi 16 mars 2023

De 10h00 à 16h00

Au World Trade Center Marseille Provence

5ème anniversaire de la MJD D'Avignon

ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT
D'AVIGNON À l'occasion du 5ème anniversaire de la Maison de la
Justice et ..

❖ Les actions créées

✓ La Journée Nationale d'Accès au Droit



Pour la 6ème édition les points-justice ont été nombreux à se mobiliser et de nombreux évènements ont été organisés en 2023.

Cette année encore les acteurs du territoire, professionnels du droits, associations, conciliateurs, chargés d'accueil et points-justice du Vaucluse se sont largement mobilisés à l'occasion de la JNAD, démontrant une nouvelle fois la vitalité du CDAD du Vaucluse.

Outre les traditionnelles journées portes ouvertes dans la majorité des points-justice du département Sorgues, Malaucène, MJD, Pertuis, Carpentras, Cavaillon, Bédoin, Apt, Avignon,

Plusieurs manifestations de grande ampleur ont été organisées sur les mois de Mai et Juin pour mettre en lumière l'accès au droit et à la justice.

Forum de l'accès au droit qui s'est déroulé le jeudi 25 mai en partenariat avec la Communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat : tenus de stands d'informations par les partenaires de l'accès au droit : associations spécialisée et professionnels du droit un événement ouvert au public à la salle des fêtes d'Althen des Paluds de 9h à 12h.

Le Pontet : 24 mai de 9h à 12h Point-justice Espace ressources : action découverte des institutions : ateliers de sensibilisation- prévention en direction des classes du collège Jules Verne - pour 3 classes de 5ème-

Pièce de théâtre jouée par la classe les lycéens la classe de seconde du Lycée Montesquieu devant les classes de 3ème et 4ème des 3 collèges du territoire de Sorgues. Procès fictif pour prévenir le harcèlement en milieu scolaire, sensibiliser au fonctionnement de la justice pour mineurs sur fond de dépit amoureux. Une simulation pour exprimer quelque chose de réel. Débriefing en présence du président du CDAD et du président de la Cour d'Assise de Vaucluse.



Journée portes ouvertes du Point- justice de Pertuis le 24 mai 2023. 18 permanenciers ont répondu présent. A cette occasion des stands ont pu être installés sur le parvis du Tribunal, des usagers ont pu bénéficier de consultations d'avocat généraliste, avocat pour enfants, AMAV, Solidarité femmes13, Conciliateur de justice, Adil, UFC que choisir, Soligone, UDAF, ANPEP, Encre bleue, Citéslab.

Commenté [DV1]:



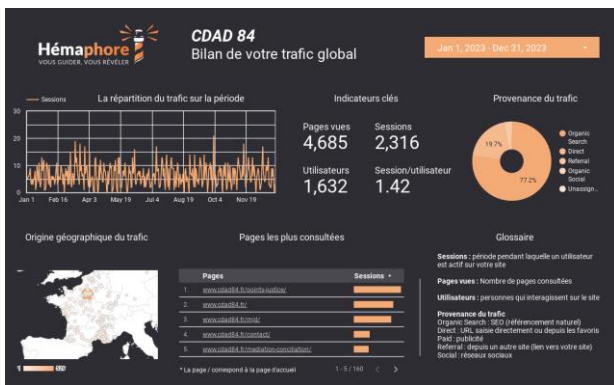
Le 1er Festival du Film Pertuis le mardi 16 mai 2023. Pertuis-cinéma Le Luberon (31 rue Giraud): Séance de cinéma gratuite « Je verrai toujours vos visages » de Jeanne Henry à 19h00 suivie d'un débat entre le public et des professionnels du droit et de la justice.



- Outils de communication
- ❖ **Les outils pérennisés en 2023**
 - Site internet pour le CDAD de Vaucluse
 - Agenda partagé
 - Label Unique « point-justice »
 - NUAD Numéro unique 3039

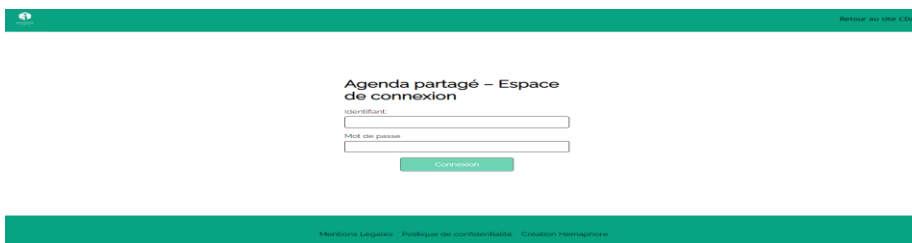
Site internet Le site internet du CDAD de Vaucluse permet une recherche plus efficiente pour les utilisateurs quant aux différents points-justice sur le territoire Vauclusien. Une carte des points-justice du département est proposée sur ce site.

L'exploitation statistique de suivi des permanences en 2023



Un agenda partagé en ligne : le numérique au service de l'accès au droit

Grâce à la mobilisation des CDAD de l'Ardèche, de la Drôme, de la Lozère, du Tarn et du Vaucluse, un agenda partagé est désormais en fonction et permettra de faciliter l'accueil et l'accompagnement des usagers dans l'accès au droit. Une prise de rendez-vous en ligne pour les usagers : confirmation automatique par mail, rappel de rdv par SMS ; Une prise de rendez-vous partagé pour les lieux d'accès au droit ; Optimisation de l'évaluation : envoi automatique des questionnaires de satisfaction par mail à l'issue d'un rendez-vous en point-justice ; Suivi de l'activité des point-justice : génération automatique des statistiques.



Déploiement du visuel point-justice, du Numéro Unique de l'Accès au Droit 3039 et du site internet

Ces outils de communication servent au quotidien afin que les justiciables puissent situer le point-justice du Tribunal Judiciaire d'Avignon.

Les kakémonos « point-justice » sont distribués aux nouveau point-justice lors des inaugurations.



Point-Justice		Accès au Droit généraliste	
Villes	Adresses	Téléphones	RDV
Apt - sous-préfecture	Place Gabriel Péri	04 90 04 80 80	oui
Apt - Centre social	Maison bonhomme 455, Avenue de Verdun	04 90 04 80 80	oui
Avignon - MJD	Maison de la Justice et du Droit 1 rue Richelieu	04 32 44 65 01	oui
Avignon - Palais de Justice	Tribunal Judiciaire 2 boulevard Lambert	04 32 74 74 90	non
Bédon	305 avenue Barral des Baux	04 90 41 72 75	oui
Bollène	CCAS Avenue Maréchal Leclerc	04 90 40 51 05	oui
Carpentras	Maison du citoyen 35 rue du collège	04 90 57 32 44	oui
Cavaillon	445 avenue Raboul Follereou	04 90 30 30 71 04 90 75 05 00	oui
Ile sur la Sorgue	EDES 387 Avenue Napoléon Bonaparte	04 90 20 51 70	oui
Le Pontet	1 avenue Pasteur	04 90 03 09 50	oui
Mélaucène	Cours des Isnards	04 90 55 19 31	oui
Orange - Ville	Hôtel de ville-Rez de chaussée	04 90 11 11 90	oui
Orange - Palais de Justice	Rue de Tourne	04 90 11 11 90	oui
Pertuis	Maison de la citoyenneté Place du 4 septembre	04 90 79 50 40	oui
Sarrians	1 place du ser août 1944	04 90 12 21 13 04 90 12 21 13	oui
Sault	186 rue des Péculettes	04 90 54 19 01	oui
Sorgues	85 avenue du Général de Gaulle	04 88 10 90 90	oui
Vaison la Romaine	CCAS 6 Cours Taulignan	04 90 36 50 00	oui
Valreas	35 rue de l'hôtel de ville	04 90 55 69 40	oui

En 2023, ce flyer a été édité à hauteur de 1 000 exemplaires pour 885€



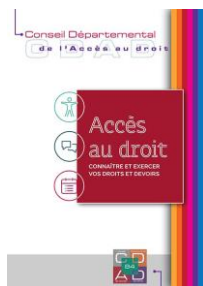
Les supports de communication, sont régulièrement réactualisés notamment :

- des kakémonos
- des affiches (générales et des thématiques)
- des flyers
- des visuels pour réseaux sociaux (capsules vidéos, images, stories)

Le CDAD s'attache à harmoniser ses supports visuels avec la charte graphique du SADJAV.

Les guides reconduits en 2023

Guide de l'accès au Droit : ce guide a été conçu en 2017 par deux élèves avocates dans le cadre de leur stage PPI au CDAD de Vaucluse. Il a pour vocation de présenter les différentes offres en matière d'accès au droit sur le département et d'améliorer la diffusion de l'information au tout public et aux professionnels. Ce guide permet de trouver une information fiable et de nombreux contacts. Les permanences sont présentées par structures, thèmes et villes.



La version 2020 a été diffusée à hauteur de 1 000 exemplaires sur le territoire Vauclusien.

Guide pour les Jeunes « c'est quoi mes droits » : créé par le CDAD du Val de Marne et l'Académie de Créteil, ce guide aborde les droits et devoirs des jeunes collégiens à travers différentes problématiques reprenant leur vie quotidienne. Pour faciliter l'accès aux droits des jeunes, un annuaire des ressources départementales vient clore ce guide.



En 2023, ce guide a été diffusé à hauteur de 1 000 exemplaires.

Les supports de communication, pour le point-justice du Centre Pénitentiaire d'Avignon Le Pontet
- des affiches
- des flyers



En 2023, 5 Affiches diffusées pour le PJ du centre pénitentiaire- édition 2022

Des questions, des doutes, c'est quoi mes droits.

Le point-justice Pénitentiaire : rencontrer un avocat gratuitement

Le point-justice c'est un premier entretien d'écoute et d'orientation avec un avocat du barreau d'Avignon ou de Carpentras

Une écoute, une information
L'avocat vous écoutera, vous informera... et vous aidera

Droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation, droit social, droit bancaire, toute question d'ordre juridique à l'exception du dossier pénal, exécution de peine et procédure disciplinaire

Le Point-justice vous aide gratuitement

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc...

CDAD Conseil départemental de l'accès au droit

point-justice Vaucluse

point-justice informer, orienter, aider

Centre Pénitentiaire d'Avignon - le Pontet

Permanence tous les jours de 9h à 12h
Adresse: votre demande au Bureau Général de la Détention pénitentiaire

le savez-vous ? Consultation gratuite d'avocat en détention

Si former, saisir la justice, à l'exécution du dossier pénal, exécution de peine et procédure disciplinaire

En 2023, 500 flyers spécifiques au PJ Pénitentiaire diffusés – édition 2022

Support de communication générique mis à disposition dans les point-justice de type Flyers

Vous avez un problème de droit ?

Le PJ met à votre disposition un espace neutre, confidentiel et de proximité

Le PJ c'est un premier entretien d'écoute et d'orientation

Une écoute, une information
Au PJ, on vous écoute, vous informe de vos droits et obligations et on vous aide dans vos démarches.

Une orientation vers les professionnels partenaires
Avocat, Notaires, Huissiers de justice, Associations, Défenseurs des droits, Conciliateurs de justice, Médiateurs, etc.

Le PJ vous aide gratuitement

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc...

CDAD Conseil départemental de l'accès au droit

point-justice Vaucluse

point-justice informer, orienter, aider

84

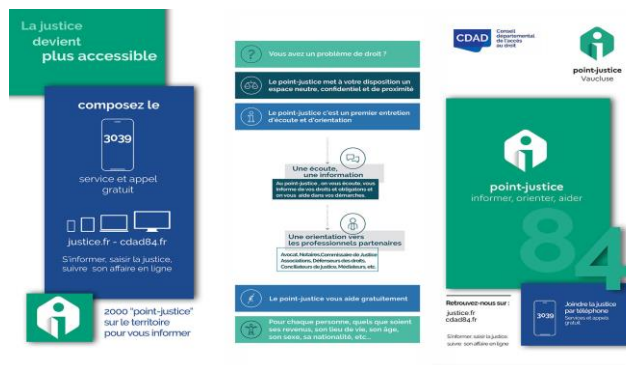
Retrouvez-vous sur : justice.fr cdad84.fr

Si former, saisir la justice, suite judiciaire en ligne

3039 Joindre la justice par téléphone Services et appels gratuits

Support de communication générique mis à disposition dans les point-justice de type dépliants triptyques

En 2023, 1000 exemplaires édités- pour 885€



Point-Justice		Accès au Droit généraliste	
Villes	Adresses	Téléphones	RDV
Apt - sous-préfecture	Place Gabriel Péri	04 90 04 80 80	oui
Apt - Centre social	Maison bonhomme 455 Avenue de Verdun	04 90 04 80 80	oui
Avignon - MJD	Maison de la Justice et du Droit 1 rue Richelieu	04 32 44 05 01	oui
Avignon - Palais de Justice	Tribunal Judiciaire 2 boulevard Limbert	04 32 74 74 90	non
Bédoin	301 avenue Barral des baux	04 90 41 72 78	oui
Bollène	CCAS Avenue Maréchal Leclerc	04 90 40 51 05	oui
Carpentras	Maison du citoyen 35 rue du collège	04 90 67 92 44	oui
Cavaillon	445 avenue Raoul Follereau	05 12 81 29 71 04 90 75 02 00	oui
Isle sur la Sorgue	EDES 387 Avenue Napoléon Bonaparte	04 90 20 51 70	oui
Le Pontet	1 avenue Pasteur	04 90 03 09 50	oui
Malaucène	Cours des Isnards	04 90 65 19 31	oui
Orange - Ville	Hôtel de ville-Rez de chaussée	04 90 11 11 90	oui
Orange - Palais de Justice	Rue de Tourne	04 90 11 11 90	oui
Pertuis	Maison de la citoyenneté Place du 4 septembre	04 90 79 50 40	oui
Sarrians	1 place du 1er août 1944	04 90 12 21 13 04 90 12 21 03	oui
Sault	186 rue des Péquiélets	04 90 64 19 91	oui
Sorgues	86 avenue du Général de Gaulle	04 86 19 90 60	oui
Vaison la Romaine	CCAS 6 Cours Taulignan	04 90 36 50 00	oui
Valréas	35 rue de l'Hôtel de ville	04 90 65 62 40	oui

Support de communication Kakémono créés en 2022 pour les manifestations de types inauguration de point-justice, forum, JNAD



En 2023 2 kakémonos point-justice ont été offerts

Support de communication Affiches créés en 2022 pour les manifestations de types inauguration de point-justice, forum, JNAD



En 2023, Affiche générique-10 exemplaires

❖ Les outils créés en 2023

Les supports de communication, pour le projet IFPA en partenariat avec la CAF

- des affiches
- des flyers



En 2023, 1000 flyers spécifiques à l'action ont été édités – 785€

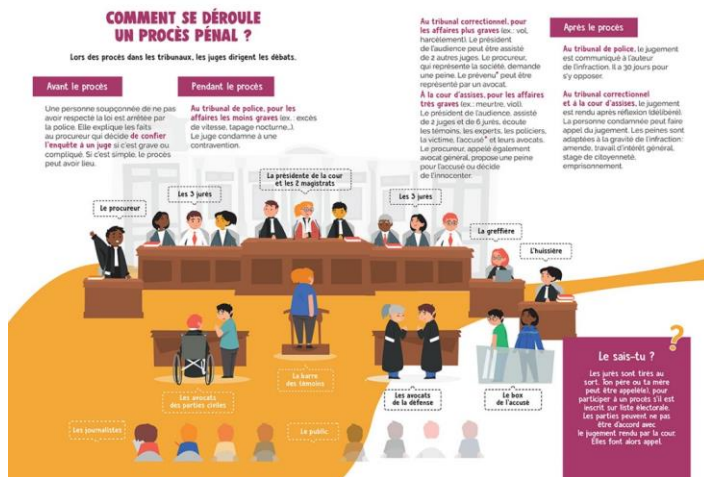
En 2023, 10 Affiches éditées – 5 diffusées – 390€

Les supports de communication, pour le projet actions jeunes et le partenariat avec la PJJ

Guide « c'est quoi la justice » : créé par le ministère de la justice pour comprendre ce qu'est la Justice et comment celle-ci est rendue en France À travers plusieurs questions Qu'est-ce que la Justice ? Qui travaille dans les tribunaux ? Comment se déroule un procès ? Pourquoi les juges portent-ils une robe ? C'est quoi le métier de greffier ?



Affiches.



En 2023, 1000 flyers exemplaires spécifiques à l'action ont été édités – 1785€

En 2023, 3 Affiches éditées – 3 diffusées – 245€

4- Bilan de l'année 2023 :

Le bilan 2023 est très positif et prometteur. Le CDAD de Vaucluse s'est efforcé de poursuivre sa politique d'accès au droit suivant les orientations fixées dans sa programmation et a pu compter sur la réactivité et l'engagement de ses partenaires.

❖ Liens entre les actions du CDAD de Vaucluse avec les projets du Bureau de l'accès au droit et de la Médiation du Ministère de la Justice.

Accueil renforcé des fonctionnaires et magistrats stagiaires : depuis plusieurs années déjà le CDAD de Vaucluse reçoit ponctuellement des auditeurs de justice, des directeurs de services de greffe judiciaires stagiaires pour leur faire découvrir les missions d'un CDAD, le rôle pouvant être assuré par un magistrat, un président de juridiction, un directeur de greffe et/ou les associer plus spécifiquement à des actions de politique locale d'accès au droit.

Réalisation d'actions communes avec d'autres CDAD : depuis déjà plusieurs années le CDAD de Vaucluse collabore à plusieurs titres avec les autres CDAD du ressort de la Cour d'Appel de Nîmes et au-delà.

Point Justice InterCDAD Drôme- Vaucluse : ville de Valréas. L'idée de mettre en place un (PAD) Inter CDAD sur la commune de Valréas est partie du constat qu'une spécificité géographique peut apparaître comme un frein à l'accès au droit et à la justice.

Le Point Justice InterCDAD prend en compte les particularités de la carte administrative et judiciaire du territoire : 2 départements, 3 TGI, 2 cours d'appel, 2 régions, 2 départements. Il permet d'accompagner les justiciables à cheval sur deux régions administratives et deux ressorts judiciaires : répondre aux demandes des usagers résidant dans les communes limitrophes en Drôme et Vaucluse qui éprouvent des difficultés à identifier leurs besoins, à formuler clairement leurs demandes et à rassembler les pièces nécessaires. Il s'agit ensuite de créer les conditions d'une complémentarité entre les différents acteurs de l'accès au droit des deux ressorts judiciaires et mettre fin à la complexité des compétences géographiques et judiciaires. Le projet s'est construit de façon progressive, passant d'un projet de Point Justice CDAD Vaucluse « classique » à un projet de Point Justice InterCDAD Drôme- Vaucluse. Les avocats sont considérés comme le « noyau dur ». Ainsi, des permanences gratuites sont assurées à tour de rôle par les avocats du barreau de Carpentras et les avocats du barreau de la Drôme. Le Point Justice InterCDAD s'associe aux autres dispositifs soutenus par le CDAD comme les permanences du conciliateur de Justice, du défenseur des droits, les permanences des associations partenaires des CDAD (ADIL, AMAV, CIDFF, ...). L'Espace France Service met à disposition des locaux spacieux avec un bureau dédié aux permanences d'avocats et un local destiné à la visioconférence qui pourrait être labellisé PAD Numérique. Les permanences sont organisées sur rendez-vous pris par l'agent d'accueil de l'EFS. La création du Point Justice InterCDAD s'est concrétisée par la signature d'une convention constitutive le vendredi 13 décembre 2019.

Agenda partagé : les CDAD du Vaucluse, du Tarn, de la Drôme, de la Lozère et de l'Ardèche s'unissent pour la création d'un agenda numérique.

Afin de s'adapter à la demande de plus en plus forte des usagers en matière d'accès au droit, ces CDAD ont décidé de s'unir afin de doter leurs agents d'outils numériques leur permettant de travailler dans de meilleures conditions. Un agenda partagé est désormais en fonction et permettra de faciliter l'accueil et l'accompagnement des usagers dans l'accès au droit. Aussi, pendant plusieurs mois, les CDAD concernés ont élaboré ce nouvel outil devant répondre aux fonctionnalités définies par le Ministère de la Justice à savoir :

- Faciliter la prise de rendez-vous pour les usagers : envoi de confirmation automatique de rdv par mail, rappel de rdv par SMS. Possibilité pour le CDAD de donner des codes d'accès à d'autres partenaires (notaires, avocats...) afin de permettre une prise de rendez-vous partagé.

- Meilleure évaluation des point-justice : envoi automatique des questionnaires de satisfaction par mail à l'issue d'un rendez-vous en point-justice

-Suivi de l'activité des point-justice : génération automatique des statistiques.

Des améliorations devront être apportées au fur et à mesure du développement de cet outil numérique afin de s'adapter aux spécificités de chaque CDAD. Précieuse collaboration entre CDAD, qui plus est, situés sur trois ressorts de Cour d'Appel différents, projet qui concorde en tous points avec les recommandations définies par le SADJAV.

Des partages d'informations informels ou institutionnels avec les autres CDAD via des réunions de travail, échange téléphonique ou mails.

Participation à la mise en œuvre de la politique locale de résolution amiable des différends : depuis déjà plusieurs années l'action du CDAD de Vaucluse repose sur le développement et la diversification des modes amiables de résolution des conflits. Soit par la mise en lumière des dispositifs, soit par un soutien financier pour un accès à l'information.

Conciliateur de Justice et Défenseur des droits : Le CDAD de Vaucluse s'attache à favoriser l'accès aux conciliateurs de Justice et aux correspondants locaux du Défenseur des droits en favorisant leurs implantations dans les lieux d'accès au droit répartis sur l'ensemble du département ; également à favoriser la communication sur le rôle des conciliateurs de Justice et du défenseur des droits par une communication volontariste.

Médiation familiale : Le CDAD de Vaucluse soutient directement la mise en œuvre des dispositifs d'information sur la médiation familiale. Il s'agit de permanences d'informations gratuites assurées par roulement, par deux associations au Tribunal Judiciaire d'Avignon et de Carpentras, et à la MJD d'Avignon en lien direct avec l'activité des audiences et de la double convocation de la chambre de la famille. Le CDAD de Vaucluse verse une contribution financière au soutien des permanences tenues.

Renforcer le processus d'information et de prise en charge d'accès au droit existant par une information concernant :

- **L'intermédiation financière des pensions alimentaires (IFPA).**
- **La requête en ligne pour les procédures devant le juge aux affaires familiales**

Il s'agit d'une action qui s'inscrit dans le cadre du programme d'action 2022, en référence aux conventions de soutien à la mise en place d'entretiens d'information gratuits sur la médiation suite à l'orientation d'usagers par les services d'accueil du tribunal -JAF et SAUJ (planification des rendez-vous par le JAF).

L'Objectif de cette action est de renforcer le processus d'information et de prise en charge d'accès au droit existant par une information concernant :

- L'intermédiation financière des pensions alimentaires (IFPA).
- La requête en ligne pour les procédures devant le juge aux affaires familiales.

Modalité de mise en œuvre : Greffé sur dispositif de permanences de double convocation et organiser progressivement en fonction des besoins. Ce projet vient répondre à un besoin identifié par les services du JAF dont un déficit d'information des usagers. L'ensemble des partenaires associatifs soutenus financièrement par le CDAD ont été mobilisés, à savoir Médiation 84 et Résonances Médiation. Un temps de formation a été assuré par le greffe du JAF planifié : mardi 5 ou jeudi 7 avril matin. Modalités de financement de l'action : Le CDAD verse une contrepartie financière aux intervenants qui correspond à une rétribution de l'intervention. Les acteurs transmettent au CDAD un état des actions menées (description de l'action-nombre de personnes bénéficiaires), ainsi qu'un état de la fréquentation des permanences –état quantitatif et qualitatif - (nombre de demandes, domaine de droit abordé, type de réponse apportée).

Association des autres chefs de juridiction de tous les TJ du département aux actions et réflexions du CDAD : les autres chefs de juridiction du ressort de Carpentras ont toujours été associés à la fois en participant aux instances du CDAD de Vaucluse et en étant à l'initiative de projets sur leur ressort : déploiement des point justice, journée nationale de l'accès au droit, journées justice jeunes ...

Focus sur le projet porté par le tribunal judiciaire de Carpentras sous l'égide du CDAD : les interventions en milieu scolaire. Cette action s'appuie sur le chargé de mission de la juridiction. Il s'agit de réaliser un projet pédagogique autour de la présence des élèves aux audiences correctionnelles. En plus de cette présence, il a été décidé de réaliser des interventions directement dans les établissements scolaires, afin de bien expliquer, en amont, les rouages de la justice, comment elle est rendue, l'occasion, de même, de rappeler les règles de discipline lors d'une audience correctionnelle. Partant, un courriel a été envoyé à tous les lycées du ressort du tribunal judiciaire de Carpentras, leur expliquant le projet. Les établissements intéressés prenaient date avec le chargé de mission, qui se déplaçait pour une réunion pédagogique, afin de bien cerner les besoins des établissements. De ces réunions est apparu la nécessité de préparer deux interventions : une sur la justice, le droit et les principaux acteurs de ces juridictions, et une sur les métiers du droit et notamment les formations pour exercer de telles professions. Ces réunions consistaient en la mise en place, pour l'année 2023 en une préparation d'interventions dans les établissements, afin de préparer la venue des élèves. Il était question de présenter le droit, la justice et les acteurs de la vie judiciaire. Ainsi, au titre de l'année 2023 : Mise en place d'un projet pédagogique avec plusieurs établissements du ressort de Carpentras. Le CDAD a comptabilisé 7 journées Justice. 119 élèves. Ces interventions étaient suivies par la venue des élèves afin d'assister à une audience du tribunal judiciaire de Carpentras. (Les statistiques ne sont pas exhaustives compte tenu du départ du chargé de mission des données n'ont pas été remontées au CDAD.)

Des projets restent à initier, comme la déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit, ces projets à poursuivre ou initier seront une question de mobilisation des partenaires locaux, de budget et de ressources humaines.

5- Perspectives pour l'année 2024

L'année 2024 sera pour le CDAD de Vaucluse une année à forts enjeux. Il s'agit de la première, depuis l'entrée en fonction au 8 septembre 2023 de Monsieur Jean-Philippe LEJEUNE, le nouveau président du Tribunal judiciaire d'Avignon, et président du CDAD de Vaucluse qui succède à Monsieur Ghani BOUGUERRA, qui a pris ses fonctions de président de chambre à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.



Le jeudi 14 décembre 2023 Monsieur LEJEUNE a présenté en introduction aux membres et partenaires du CDAD sa feuille de route ainsi que les impulsions qu'il souhaite donner au CDAD de Vaucluse, et notamment :

- Une stratégie de communication efficace
- Une politique événementielle sur tout le département
- Des permanences réévaluées avec la création de nouveaux point-justice en Nord et Sud Vaucluse
- Un accès au droit tourné vers des publics cibles
- Un fonctionnement interne facilité
- Un maillage territorial renforcé

5-1 Moyens prévisionnels :

Sur le budget prévisionnel 2023 voté par le Conseil d'Administration. Le projet de budget 2023 démontre la vitalité du GIP et la diversité des missions accomplies.

Le budget initial 2024 prenait en considération la prorogation de l'activité du CDAD de Vaucluse à un niveau élevé (n-1) soit en 2023 et des nouveaux projets engagés et projetés en 2024 (n-1) pour 2024.

L'objectif inscrire dans la durée la dynamique de développement engagée par le CDAD de Vaucluse.

Le budget rectificatif n°1 2024 prend en considération:

- La réévaluation des recettes de l'exercice 2024, corollaire des perspectives hypothétiques des arbitrages des financeurs en référence aux recettes perçues en 2023.
- La repise sur fonds de roulement du résultat de solde excédentaire de l'exercice 2023 pour un montant total de 72 800€, afin de permettre une capacité

d'autofinancement des projets 2024 pour lesquels le CDAD s'est engagé et qui n'ont pu être réalisés avant la clôture de l'exercice 2023.

- L'augmentation des dépenses au regard de la stratégie des actions votées lors de l'assemblée générale du 14 décembre 2023 et non comptabilisées dans le budget initial.

Le choix est fait de présenter un budget en équilibre sur les prévisions de dépenses et de recettes.

Les prévisions de recettes : dans une approche globale, les recettes prennent en considération les montants des engagements et délégations projetés par le CDAD au BI 2224. Au titre du budget rectificatif, la prévision des recettes globalisées est de 378 900€, dont 72 800€ de capacité d'autofinancement.

Les prévisions de dépenses. L'objectif est d'inscrire dans la durée la dynamique de développement engagée par le CDAD de Vaucluse. Par nature des dépenses : quatre enveloppes limitatives, correspondant au niveau de l'autorisation annuelle votée par l'organe délibérant.

- L'enveloppe de personnel: il s'agit des dépenses liées à la rémunération des contractuels recrutés directement par le groupement, ainsi que les indemnités de l'agent comptable: 94 760 € ;
- L'enveloppe de fonctionnement: l'ensemble des dépenses de fonctionnement autres que celles relatives à l'enveloppe de personnel; notamment, des achats de fournitures, des frais d'assurance et d'affranchissement pour l'activité administrative; pour la communication et pour les honoraires versés aux avocats : 192 518€.
- L'enveloppe d'intervention: correspond aux subventions allouées aux associations pour leurs interventions en faveur des publics bénéficiaires de l'aide à l'accès au droit; et la participation du GIP CDAD de Vaucluse au co-financement du poste de Chargé d'accueil et d'accompagnement France Services Pontet sur la SAS recruté par le CCAS du Pontet: 70 472€.
- L'enveloppe d'investissement: correspond à des dépenses de fonctionnement relatives à des acquisitions en lien avec le fonctionnement courant et la communication du CDAD. Un montant de 21 500€ est programmé.

Les effectifs prévisionnels. Aucun changement du personnel permanent n'est envisagé (1 poste de Secrétaire Générale et 1 poste de chargé de mission). Des stages PPI ou étudiants devraient rejoindre également l'équipe du CDAD de Vaucluse.

⇒L'innovation consiste dans le renforcement des effectifs par la coopération partenariale. Ainsi la juridiction de Carpentras met à disposition un effectif – chargé de mission au soutien de la réalisation de projets sur le ressort.

5-2 Actions prévisionnelles :

La politique d'accès au droit que le CDAD de Vaucluse entend mettre en œuvre **ne pourra se réaliser sans l'implication et l'expertise de ses membres**, la coopération des partenaires locaux.

Se rajoutent des défis nouveaux autour de nouveaux objectifs de modernisation, de nouveaux territoires, de nouvelles pistes d'actions, et de nouveaux outils de communication.

Parmi les défis de taille, le CDAD du Vaucluse aspire à poursuivre l'impulsion et la coordination d'actions collectives sur le territoire, en s'appuyant sur un travail collaboratif et de qualité avec l'ensemble des PJ.

Il s'agira de renforcer les relations avec les institutions, sensibiliser les agents d'accueil des Point justice par la mise en place de journées de formation et l'organisation d'un séminaire sur l'accès au droit.

Le CDAD de Vaucluse entend réorganiser sa stratégie de communication destinée à faciliter l'accès au droit des justiciables et des jeunes en leur permettant d'être orientés vers le professionnel compétent ou l'association d'aide et de soutien adaptée lorsqu'ils sont confrontés à un problème de nature juridique.

Pour 2024, le CDAD va continuer d'actualiser ses visuels, actualiser son logo, dynamiser sa visibilité sur les réseaux sociaux et refondre son site internet.

Le CDAD du Vaucluse entend poursuivre la labellisation de l'accès au droit par l'ouverture de Point Justice sur la ville de Vedène et la labélisation des point justice de Vaison et Bollène, ...

Le CDAD de Vaucluse continue la diversification des actions en faveur de publics ciblés, notamment sur la question du handicap qui constitue un frein majeur dans l'accès au droit. Les usagers handicapés ont besoin d'une communication, d'un accueil et d'un accompagnement adaptés. Le CDAD travaille à la mise en place d'une communication dédiée avec Droit Pluriel et des permanences d'intermédiation à destination des personnes en situation de handicap.

Le CDAD de Vaucluse travaille à la concrétisation de la JNAD et envisage également la tenue de séminaires, forum, colloque, réunions ou des actions d'envergures, les thèmes ne manquent pas.

Le CDAD de Vaucluse va consolider son action sur l'accès au droit des jeunes, les interventions en établissements, Journée découvert des institutions, concours Justice, accompagnement de groupes à des audiences correctionnelles, procès fictif, ...).

Un rapprochement avec l'inspection académique et l'université d'Avignon est envisagé.

Le CDAD de Vaucluse accompagnera la mise en place du dispositif -passeport Educdroit- qui sera généralisé. Ce dispositif s'adresse aux classes de 3ème, ainsi qu'aux classes de 4ème à partir de janvier 2024. L'objectif est de faire du CDAD l'interlocuteur privilégié de l'académie, en tant que coordinateur de l'accès au droit sur son département. Il pourra s'agir par exemple d'aider l'académie à trouver des professionnels du droit, de proposer des idées d'actions et de thématiques à aborder ou d'intervenir vous-mêmes en établissement.

5-3 Observations éventuelles : Néant

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD) FACILE À COMPRENDRE

Dans votre département, un CDAD est à votre disposition.

Le CDAD vous informe sur vos droits et vos devoirs

- ▶ par exemple : pension alimentaire, expulsion locative, tutelles, etc.

Si vous avez un problème de droit, vous pouvez demander l'aide du CDAD

- ▶ par exemple : divorce, licenciement, troubles du voisinage, etc.

Le CDAD travaille avec plusieurs professionnels

- ▶ par exemple : avocats, notaires, huissiers, associations, etc.

Le CDAD vous aide gratuitement.

Logos included: PRÉFÈTE DE VAUCLUSE (Liberté, Égalité, Fraternité), Département de VAUCLUSE, RÉGION SUD (PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR), ORDRE DES AVOCATS Avignon, ORDRE DES AVOCATS de CARPENTRAS, Notaires, COMMISSAIRE DE JUSTICE, Am 84, VAISON LA ROMAINE, CARPENTRAS (Ville de Carpentras), Ville de Sorgues, AVIGNON Ville d'exception.